

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 92.122

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 17 Décembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

10 Décembre 1992

10 Décembre 1992

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, M. BERLAND, Mme MONTRON, M. BOISNARD, Mme FONTAN, Adjoint  
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. LACOTTE par M. MUSSETTI  
M. GAVEN par M. CANDAU  
M. GAUGUIN par M. LE GUEUT  
M. GUEZENNEC par M. DINDINAUD

**ABSENTS- EXCUSES** :

MM. ALONSO - BARRIERE - MARCONI -  
MOULINEAU - RAULT

M. COASSIN a été élu secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 23  
Nombre de Votants : 27

**OBJET** : Cessions gratuites de terrains - Aménagement de la Rue des Geais et des chardonnerets

**VOTE** : UNANIMITE

Afin de mener à bien l'aménagement du secteur de BERNON, et

plus particulièrement les RUES DES GEAIS ET DES CHARDONNERETS, il est souhaitable de mettre à l'alignement plusieurs parcelles.

C'est le cas notamment des parcelles appartenant à Monsieur Nemy SEUREAU, Madame Annie MARTIN, Madame GUILLON, Monsieur ONTIVEROS et Monsieur Gérard BOUQUET., respectivement cadastrées BL N°s 158, 159 (181 et 182) 184 et 10.

Après concertation, les propriétaires ont accepté le principe d'une cession gratuite de terrain, à condition qu'une clôture soit reconstruite au nouvel alignement.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la nécessité d'effectuer ces travaux,
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E :**

- d'acquérir à l'amiable par voie de cession gratuite les parcelles de terrains ci-dessous détaillées appartenant à

* Monsieur Nemy SEUREAU pour une surface de	section BL N° 158 49,00m <sup>2</sup> environ
* Madame Annie MARTIN pour une surface de	section BL N° 159 44,00m <sup>2</sup> environ
* Madame GUILLON pour une surface de	section BL N°s 181 & 182 64,00m <sup>2</sup> environ
* Monsieur ONTIVEROS pour une surface de	section BL N° 184 35,00m <sup>2</sup> environ
* Monsieur Gérard BOUQUET pour une surface de	section BL N° 10 40,00m <sup>2</sup> environ

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte d'acquisition concrétisant la transaction, qui sera dressé en l'étude de Me LANSAC

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort  
le 23 Décembre 1992  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint,